

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 juin 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 20 juin 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 juin 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Daniel LAFAY
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Jacques COUDOUR à Patrick SAUZEDDE
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Jean-François DELAIRE à Serge FAYET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, Marc DELPOSEN, André IMBERDIS, Michel COUPERIER, Carine BRODIN, Françoise KORZCENIUK, Thierry BARTHELEMY.

Conseillères suppléantes ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS, Christine PETRUCCI.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**ACQUISITION DE LA PARCELLE YB 255 CHEZ CATHARIN
PAR L'EPF-SMAF AUVERGNE**

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix
délibérantes :

2

Conseillers représentés :

6

Total votants :

51

Le Président rappelle le projet d'acquisition d'un terrain cadastré section YB 255 situé en continuité de la zone d'activité de Felet et classé en zone d'urbanisation future à vocation économique. Ce terrain est proposé par son propriétaire.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** l'Etablissement Public Foncier-Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée section YB 255 située Chez Catharin.

Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de ce terrain réalisée par le service des Domaines ou à défaut par l'observatoire foncier de l'Etablissement.

Le Conseil Communautaire, s'engage :

- à assurer une surveillance des biens acquis et prévenir l'EPF-Smaf Auvergne de toutes dégradations, occupations ou autres dont il aurait connaissance ;
- à ne pas faire usage des biens sans y avoir été autorisé par convention de l'EPF ;
- à ne pas louer lesdits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF. En cas de location à titre onéreux pendant la durée de portage dans le patrimoine, les loyers seront perçus par l'EPF-Smaf Auvergne qui établira un bilan de gestion annuel :
 - * *si le solde est créditeur : l'EPF-Smaf Auvergne le remboursera à la communauté de communes,*
 - * *si le solde est débiteur : la communauté de communes remboursera ce montant à l'EPF-Smaf Auvergne.*
- à n'entreprendre aucun travaux sans y avoir été autorisé par convention de l'Etablissement ;
- à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des immeubles par l'EPF-Smaf Auvergne à la Communauté de Communes, et notamment au remboursement :
 - * *de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition jusqu'à la revente, selon les modalités fixées par le conseil d'administration de l'Etablissement.*
 - * *en dix annuités au taux de 1,5 % pour tout immeuble bâti ou non bâti destiné à rester dans le patrimoine des adhérents de l'Etablissement ;*
 - * *de la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF-Smaf Auvergne.*

La revente des immeubles interviendra avant affectation définitive au projet d'urbanisme défini ci-dessus.

TOTAL VOTANTS : 51	Conseillers présents : 45	Représentés : 6	Non-participation : 1
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50	Pour : 50	Contre :	
Abstention :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon